

ACRYLAMIDE : POINT D'INFORMATION N°3

Erratum

Présentation des marges d'exposition (page 7)

La définition de la marge d'exposition (rapport entre la dose sans effet et l'exposition estimée chez l'homme), telle que présentée dans le document "Acrylamide : Point information N°3" du 13 mai 2005, a été utilisée par le JECFA⁽¹⁾ pour les effets neurotoxiques et reprotoxiques de l'acrylamide.

En revanche, pour estimer les marges d'exposition pour les effets cancérogènes et génotoxiques, le JECFA a pris en compte une autre dose (fondée sur la Benchmark dose dont le concept est présenté dans le rapport du JECFA⁽¹⁾ et est en cours de discussion également à l'AESA⁽²⁾).

En conséquence, afin d'éviter toute source de confusion, il convient de supprimer la définition de la marge d'exposition, telle que présentée dans le document Afssa du 13 mai 2005, ainsi que les valeurs de marge d'exposition pour les effets neurotoxiques et reprotoxiques qui ne peuvent être comparées avec celles pour les effets cancérogènes et génotoxiques.

(1) JECFA. Summary and conclusions of the sixty-fourth meeting of the Joint FAO/WHO Expert Committee on Food Additives. 8-17 February 2005. [Summary Report \[pdf 282kb\]](#)

(2) EFSA Scientific Committee : Draft opinion on a harmonized approach for risk assessment of compounds which are both genotoxic and carcinogenic. 7 April 2005
http://www.efsa.eu.int/science/sc_committee/sc_consultations/882_en.html